

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION
29 mars 2023**

**DATE D'AFFICHAGE
30 mars 2023**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	11

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 AVRIL, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

EXCUSÉS : Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur David MARES, Monsieur Didier PAPELOUX, Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

**ACHAT DES PARCELLES A 200, A 202, A 213 et A 684
Terrain dit des Maslis**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil a déjà délibéré en date du 10 février dernier pour l'achat de parcelles, aux Maslis.

Maître ALEXANDRE Thierry, notaire en charge de ce dossier, vient de transmettre une légère diminution de la superficie d'une des parcelles concernées par cet achat : soit 4 parcelles cadastrées A 200, A 202, A 213 et A 684, d'une superficie totale de 8 ha 93 a 25 ca au prix de 94 900,00€. Cette diminution est due notamment à la nécessité pour l'exploitant de pouvoir faire le tour du bâtiment agricole.

Ces parcelles sont actuellement louées sous la forme juridique d'un bail rural par , exploitant agricole. Une promesse de bail sera faite à son successeur, . Cette acquisition permettra ainsi la pérennité d'exploitation par un jeune agriculteur comme en grand besoin de terres pour ainsi mieux exploiter.

Monsieur le Maire propose que l'acte définitif soit préparé par Maître ALEXANDRE Thierry, notaire en résidence à Honfleur.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE l'achat de 4 parcelles cadastrées A 200, A 202, A 213 et A 684 d'une superficie de 8 ha 93 a 25 ca, au prix de 94 900,00€, hors frais notariés.

INSCRIT la dépense totale au budget 2023.

CONFIE à Maître ALEXANDRE Thierry, notaire à Honfleur, la rédaction des actes et du nouveau fermage.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les baux ruraux.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

